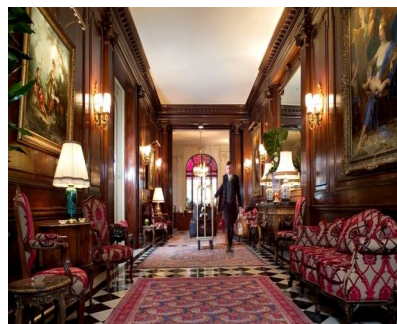
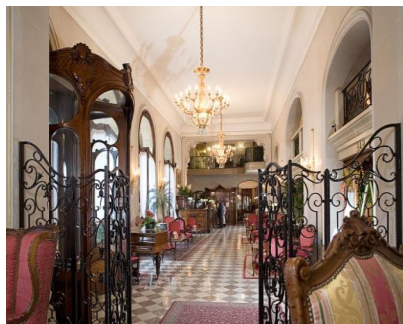




Hôtel REGINA Paris S.A.



Rapport financier annuel 2009



Assemblée Générale Mixte
29 juin 2010

www.sa-hotel-regina-paris.com



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

SOMMAIRE

Pages

♦ Lettre du Président	3
♦ Hotel Regina Paris SA : Indicateurs clés 2009, 2008, 2007	4
♦ Evolution du cours de Bourse	5
♦ Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	6
- Situation et activité de la société au cours de l'exercice	6
- Proposition d'affectation du résultat	12
- Répartition du capital	12
- Information sociale et environnementale	14
- Informations sur les mandataires sociaux	19
- Rémunération des mandataires sociaux	20
- Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société au cours de l'exercice 2009	23
- Mandats des administrateurs	24
- Projet de transfert d'EURONEXT Paris sur ALTERNEXT	24
- Modifications des statuts	25
- Gestion des risques	26
- Gouvernement d'entreprise	27
- Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	28
- Honoraires versés au commissaire aux comptes	29
- Perspective d'avenir	29
♦ Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2010	
- Avis de convocation et ordre du jour de l'Assemblée générale mixte	30
- Texte des résolutions	31
♦ Rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	35
♦ Rapport financier – Comptes annuels 2009	48
♦ Rapports du Commissaire aux Comptes	68
♦ Document d'information annuel 2009	74
♦ Responsables du rapport financier annuel, du contrôle des comptes et des documents accessibles au public	82



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

LETTRE DU PRESIDENT

Madame, Monsieur, Chers Actionnaires,

Les résultats que nous vous présentons sont préoccupants. Depuis mars 2008, les hôtels Regina Paris et Raphael Paris assurent seuls le résultat d'exploitation et pour la première fois les résultats de l'hôtel Regina sont déficitaires.

Bien que les charges aient été maîtrisées, la lourdeur de la gestion dans ce secteur d'activité et la baisse de fréquentation de 14 points pour s'établir à un taux d'occupation de 55% sont les explications de la diminution du résultat de 45% sur le précédent exercice.

Se pose alors la question, pourquoi le Regina, contrairement à son homologue de l'Etoile, a-t-il réagi aussi mal à la crise ?

La segmentation de notre clientèle, touristique dont le pouvoir d'achat est réduit mais aussi de nouvelles habitudes de voyager, la parité euro/dollar, les restrictions budgétaires des sociétés dans leurs dépenses réceptives, une concurrence très agressive aux pratiques tarifaires déraisonnables que nous n'avons pas totalement suivies en sont la cause de façon certaine.

Après analyse de nos forces et de nos faiblesses, un responsable commercial est arrivé en décembre ; il s'est attelé à la réorganisation de ce service, à la cohérence de nos offres. Une communication intensive de nos trois établissements, la création du nouveau site internet pour la Villa & hôtel Majestic en cours de diffusion, ont été mis en œuvre. Nous espérons en recueillir les résultats prochainement.

Notre société a déjà traversé des moments difficiles dans le passé, rarement de cette ampleur.

Confiant dans notre activité, nous avons fin 2006, après la libération de notre immeuble par le Ministère des Affaires Etrangères, entrepris sa restructuration qui deviendra la « Villa » et la mise en conformité de l'hôtel Majestic, engageant ainsi la trésorerie de l'entreprise.

Cet investissement, intervenu avant le début de la crise financière, nous a permis d'utiliser nos ressources de façon pérenne, dans un potentiel hôtelier novateur, qui remporte déjà l'adhésion de nos clients et qui se révélera, je le souhaite, la garantie d'une gestion prudente et fructueuse.

Merci de votre fidélité.

Françoise Baverez
Président directeur général



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

HOTEL REGINA PARIS S.A. – Indicateurs clés

En m€	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	17,5	21,0	23,7
<i>Dont : Hébergement</i>	<i>13,3</i>	<i>16,2</i>	<i>18,6</i>
<i>Restauration</i>	<i>4,2</i>	<i>4,8</i>	<i>5,1</i>
Résultat d'exploitation	-0,2	1,7	4,5
Bénéfice net	1,1	2,0	3,0
Taux d'occupation	54,98	68,93	72,51
Prix moyen par chambre	289,32	279,2	272,1
Rev Par	159,06	192,4	197,3
Effectifs	231	246	253



REGINA
PARIS

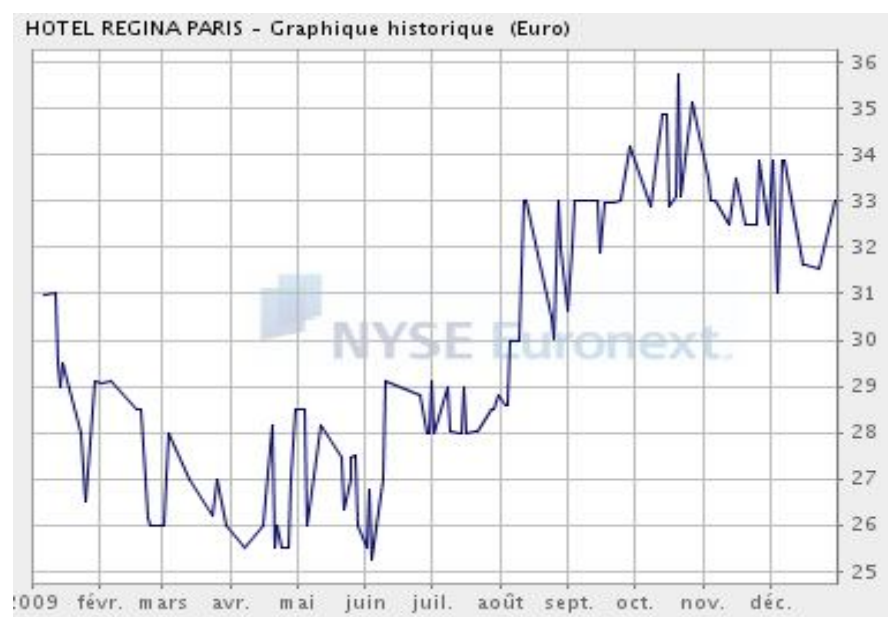


MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE JANVIER A DECEMBRE 2009



EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DU 1^{er} AVRIL 2009 AU 31 MARS 2010





REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE S.A. HOTEL REGINA PARIS A
L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES STATUANT SUR LES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons notre rapport concernant l'activité et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

L'exercice se solde par un bénéfice de 1 110 309,59 €. Le résultat de l'exercice précédent était de 2 026 245,49 €.

Ce bénéfice s'entend après impôt sur les sociétés et contributions additionnelles s'élevant à la somme de 33 602 €, et amortissements pour 1 130 736 €. Il n'a pas permis de dégager une participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les principes comptables et les méthodes de calcul utilisés pour l'établissement des états financiers sont les mêmes que ceux appliqués pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2008.

Les comptes de la société Hôtel Regina Paris S.A. sont établis en respect des principes comptables français. Ils ne sont pas soumis aux normes comptables internationales IFRS puisqu'ils ne comportent pas de consolidation.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

ACTIVITE ET RESULTAT 2009

Au cours de l'exercice 2009, la société a enregistré une diminution de chiffre d'affaires de 16,72%, soit un chiffre d'affaires net 2009 de € 17 483 404 pour € 20 992 151 en 2008.

Le résultat d'exploitation est une perte de € 222 878 pour un bénéfice € 1 690 721 en 2008.

Cette diminution de notre chiffre d'affaires et de notre résultat d'exploitation s'expliquent notamment par :

- la fermeture pour travaux le 15 mars 2008 de notre hôtel Majestic Paris qui ne génère donc plus aucun chiffre d'affaires en 2009
- la crise financière et économique qui a fortement affecté le secteur du tourisme.

Soutenu par la vente d'une Sicav de trésorerie qui a dégagé une forte plus value en résultat financier, le résultat net s'établit à € 1 110 309,59 en retrait de 45 % par rapport à l'année 2008.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS

LES CHIFFRES CLES

En €	Année 2009	Année 2008	Année 2007
Chiffre d'affaires	17 483 404	20 992 151	23 687 600
Résultat d'exploitation	-222 878	1 690 721	4 511 067
Résultat financier	1 274 980	723 376	700 318
Résultat courant	1 052 102	2 414 097	5 211 385
Résultat exceptionnel	91 810	-26 050	-73 098
Participation des salariés	0	0	-366 660
Impôts sur les bénéfices	-33 602	-361 802	-1 725 679
Résultat net	1 110 310	2 026 245	3 045 948

LES FAITS MARQUANTS

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE NOTRE ETABLISSEMENT « HOTEL MAJESTIC PARIS » ET DE L'IMMEUBLE SITUE 30-32 RUE LA PEROUSE EN HOTEL « APPARTEMENT »

Les travaux de restructuration en hôtel de l'immeuble situé 30-32 rue La Pérouse et de l'hôtel Majestic viennent de s'achever. Les aménagements de ces locaux représentent 25 millions d'euros d'investissements. Nous avons ouvert cet établissement Villa & Hôtel Majestic mi- janvier et en espérons la plus grande réussite.

Des choix ont été faits pour un agencement et une décoration répondants aux standards 4 étoiles, voire 5 étoiles, en adéquation avec notre volonté de réaliser un établissement haut de gamme, pouvant mieux se positionner dans les nouvelles normes hôtelières.

FINANCEMENT DU PROJET

Afin de financer en partie les travaux de réhabilitation en hôtel de l'immeuble situé 30-32 rue la Pérouse et les travaux de remise aux normes ou d'embellissement de l'hôtel Majestic situé 29 rue Dumont d'Urville à Paris 16e, le Conseil d'administration du 16 février 2007 a autorisé la mise en place d'un emprunt pour un montant de 7 millions d'euros, complété le 28 avril 2009 par un emprunt de 3 millions d'euros.

La garantie de ces emprunts consiste en un nantissement sur le fond de commerce sis 30-32 rue La Pérouse 75116 Paris.

Au 31 décembre 2009, le capital restant à rembourser s'élève à 8,3 millions d'euros. Le montant total des intérêts comptabilisés au 31 décembre 2009 s'élève à 316 752 euros.

L'emprunt de 7 millions d'euros est remboursable par amortissement constant sur 7 ans jusqu'au 28 août 2015 et porte intérêts à 3,92% plus 0,30% si Euribor 3 mois est inférieure à 5% ou à Euribor 3 mois plus 0,30% au-delà.

L'emprunt de 3 millions d'euros est remboursable par amortissement constant sur 4 ans jusqu'au 27 mai 2013 et porte intérêts à 2,86%.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

LES LITIGES EN COURS ET PROVISIONS

Les provisions constituées conformément aux décisions du Conseil d'administration, ainsi que pour faire face aux divers risques et charges de la Société s'élèvent à la clôture de l'exercice 2009 à € 1 684 462,60

Elles se composent notamment de :

- Provisions prud'hommes pour € 534 966,00 contre € 408 298,00 en fin d'année 2008.
Une dotation de € 249 955,00 a été constituée sur l'exercice 2009 pour faire face aux nouveaux contentieux et une reprise de € 123 287,00 a été effectuée concernant quatre affaires. Sur ces quatre affaires, deux se sont terminées sur l'exercice 2009 et deux provisions ont été revues à la baisse en fonction de l'avancement de la procédure et de l'avis des avocats.
Le total des demandes des salariés dans les litiges prud'homaux engagés contre la société s'élèvent à € 940 648 au 31 décembre 2009. La société a provisionné un montant de € 534 966,00 considérant, après avis pris auprès de ses avocats, que certaines demandes sont infondées.
- Provision pour impôt :
Ce reliquat de € 4.921,46 a été repris au cours de l'année 2009.
- La provision pour ravalement s'élève à € 1 003 545,53 et concerne les trois établissements.
Elle s'élève à € 436 576,53 pour l'hôtel Regina, € 252 010,00 pour l'hôtel Raphael et € 314 959,00 pour l'hôtel Majestic.
L'évaluation de la provision pour grosses réparations relative aux constructions a été effectuée sur la base d'estimations (devis) du coût de ravalement et prend en compte les caractéristiques et l'environnement géographique de chacun des établissements (montant estimé de 1 600 K€). En application du règlement CRC 2002-10, modifié par le CRC 2003-07, la société a constitué une provision pour grosses réparations liée au ravalement des établissements sur la base du montant estimé des travaux, étalée sur une période de 13 ans.

A raison de 155 K€ de dotation par an, la provision pour ravalement sera complètement dotée au 31 décembre 2013.
- La provision pour contrôle URSSAF : la société a fait l'objet d'un contrôle URSSAF au cours de l'année 2009, portant sur les exercices 2007 et 2008. Il a été notifié à la société un montant de redressement s'élevant à 103 321,00 euros auquel s'ajoutent les intérêts de retard estimés à 19 710,00 euros soit un total de 123 031,00 euros provisionnés à ce titre.
- Un litige oppose la société à un prestataire sur le fondement d'une prétendue rupture de pourparlers pour des travaux d'aménagements du centre de wellness de la Villa & Hôtel Majestic Paris. Après avis auprès de ses avocats, la société estime que la somme demandée par ce prestataire, de € 628 113, n'est pas fondée et ne justifie qu'une provision à concurrence de 22 920 € qui a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2009.

RENFORCEMENT DE NOS EQUIPES COMMERCIALES

Notre société a recruté un nouveau Directeur commercial et marketing qui nous a rejoint début décembre 2009. Il connaît particulièrement bien l'hôtellerie de luxe et notre cible clientèle.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Il a la charge du développement commercial de nos trois établissements Hotel Regina Paris, Hotel Raphael Paris et de notre nouvel établissement Villa & Hotel Majestic Paris.

ECHEANCES DES DETTES FOURNISSEURS AU 31/12/2009

L'échéance des dettes fournisseurs, hors provisions pour factures non parvenues se présente comme suit au 31 décembre 2009 :

En euros TTC	SOLDE AU 31/12/09	Règlement de janvier 2010	Règlement de février 2010	Reste dû au 28/02/2010	Dont fournisseurs de travaux (Réceptions non terminées) et litiges Frs éventuels	Dont Retenue de garantie sur fournisseurs de travaux	Reste dû au 28/02/2010 hors Frs de travaux, Retenue de garantie et litiges
Fournisseurs	2 509 708	1 112 609	148 655	1 248 444	845 874	371 735	30 834
En % du Total des dettes fournisseurs (hors provisions)	100%	44%	6%		34%	15%	1%

RESULTATS PAR ETABLISSEMENT

AU 31 DECEMBRE 2009

En €	REGINA	RAPHAEL	MAJESTIC	S.A.	Variation 2009/2008
Total Chiffre d'affaires	6 447 498	11 035 907	0	17 483 405	-17%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 381 943	1 667 320	-508 255	-222 878	-113%
RESULTAT FINANCIER	39 185	580 677	655 118	1 274 980	76%
RESULTAT COURANT	-1 342 758	2 247 997	146 863	1 052 102	-56%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	91 810			91 810	-452%
RESULTAT AVANT IS & PARTICIPATION	-1 250 948	2 247 997	146 863	1 143 912	-52%
PARTICIPATION				0	
IS				-33 602	-91%
RESULTAT NET				1 110 310	-45%



PRESENTATION DES BIENS DONT LA SOCIÉTÉ EST PROPRIÉTAIRE AU 31/12/2009

- Les hôtels (classes 4*)

HOTEL REGINA

2, Place des Pyramides

75001 PARIS

(120 chambres et suites)

HOTEL RAPHAEL

17, Avenue Kléber

75116 PARIS

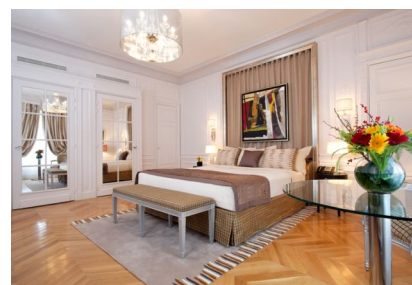
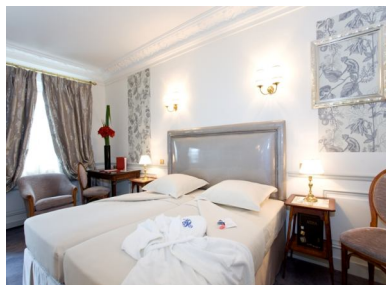
(83 chambres et suites)

VILLA & HOTEL MAJESTIC

30, rue la Pérouse

75116 PARIS

(52 chambres et appartements)



Et le centre de bien-être de la Villa & Hotel Majestic avec piscine – « MajClub »





REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

- La restauration

LE LOUNGE CLUB

du Bar Anglais et

LA COUR JARDIN

(Restaurants du REGINA)

LA SALLE A MANGER

LE « 17 » DU BAR ANGLAIS

LES JARDINS PLEIN CIEL

(Restaurants du RAPHAEL)

LE PREMIUM

(Bar et restaurant de la Villa
& Hotel Majestic)



Et nos salons ...

DIVERS

La société possède deux appartements situés au 2^{ème} et 3^{ème} étage du 15, Avenue Kléber 75116 PARIS, mitoyens de l'hôtel RAPHAEL.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

TYPE DE VALEURS	PRIX DE REVIENT	EVALUATION AU 31/12/2009
ACTIONS	340 341	142 059
OBLIGATIONS	2 073 466	1 770 812
SICAV/FCP	3 949 203	4 392 563
COMPTES A TERMES	5 000 000	5 000 000
TOTAL GENERAL	11 363 011	11 305 434



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

(Article 22 des statuts)

Le Conseil d'Administration vous propose d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- bénéfice de l'exercice formant bénéfice distribuable de € 1 110 309,59
- à titre de dividendes aux actionnaires € 379 594, 88

soit 0,16 € pour chacune des 2 372 468 actions composant le capital social de la société.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

- Le solde € 730 714,71 étant affecté aux autres réserves.

RAPPEL LEGAL DES DIVIDENDES

Pour mémoire, le nombre d'actions composant le capital est de 2 372 468

Exercice 2009 coupon n°163 net reçu 0,16 €

Exercice	Coupon n°	Revenu Global (particuliers)	Avoir fiscal	Net reçu
2008	162	0.22	0.00	0.22
2007	161	0.34	0.00	0.34
2006	160	0.34	0.00	0.34
2005	159	0.26	0.00	0.26

REPARTITION DU CAPITAL

Famille BAVEREZ :	58.08 %
Financière de l'Echiquier :	10.00 %
Quilvest et Associés Gestion d'Actifs :	5.81 % ⁽¹⁾
CIC Investissement :	5.01 % ⁽²⁾
Optigestion :	4.16 % ⁽³⁾

⁽¹⁾ Déclaration du 1^{er} décembre 2006 - Franchissement de seuil le 24 novembre 2006

⁽²⁾ Déclaration du 5 novembre 2007 - Franchissement de seuil le 30 octobre 2007

⁽³⁾ Déclaration du 25 novembre 2008 – Franchissement de seuil le 19 novembre 2008



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS

A la connaissance de la société aucune autre personne physique ou morale ne possède plus de 5 % des actions du capital ou des droits de vote.

Rappelons que conformément à l'article 18 des statuts de la société, disposeront de deux voix par action lors des Assemblée générale, sans limitation, les propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées, qui auront été inscrites à leur nom pendant quatre ans au moins.

La société ne détient pas ses propres actions.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Au titre de l'exercice 2009, il n'y a pas eu de dépenses non déductibles fiscalement visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts.

PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Notre société ne détient aucune participation.



REGINA
PARIS



INFORMATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

INFORMATIONS SOCIALES

- Les effectifs

L'effectif au 31/12/2009 était de 208 personnes, dont 124 hommes et 84 femmes. Il comprenait 19 cadres et 5 agents de maîtrise.

Le nombre total d'heures travaillées en 2009 a été de 410 837 heures.

L'effectif moyen sur l'année 2009 a été de 227 personnes.

- Durée du temps de travail

La durée du temps de travail est fixée à 39 heures hebdomadaires pour l'hôtel REGINA et à 37 heures pour l'hôtel RAPHAEL.

A compter de sa réouverture le 12 janvier 2010, après fermeture pour travaux depuis le 15 mars 2008, la durée du temps de travail a été fixée à 37 heures hebdomadaires pour la Villa & hôtel MAJESTIC.

Ces durées du temps de travail ont été fixées en conformité à l'avenant n° I de la Convention Collective Nationale des hôtels et des cafés restaurants du 13 juillet 2004 et l'avenant n° II du 5 février 2007.

- Mode de rémunérations et évolution de celles-ci

Il est pratiqué deux modes de rémunération sur les hôtel REGINA et RAPHAEL.

a) l'un concerne le personnel ayant directement un contact avec la clientèle.

b) le second concerne les autres types de personnel.

Le personnel en contact avec la clientèle est rémunéré au service. Il bénéficie d'un minimum garanti qui est le plus souvent légèrement supérieur au SMIC.

Le service destiné spécifiquement à ce type de personnel représente 15 % du montant des prestations facturées, hors taxes, il est collecté par la société, qui le comptabilise dans un sous-compte de chiffre d'affaires.

En parallèle le même montant est affecté à la rémunération du personnel de la catégorie concernée et décompté dans les charges de l'entreprise. Le processus détaillé est le suivant :

Il est d'abord imputé un premier montant prélevé sur le service collecté, destiné à assurer le minimum garanti, en cas d'insuffisance du service collecté pour couvrir les minima, l'entreprise assure le complément. Lorsque le service dépasse les minima garantis l'excédent est partagé entre tous les ayants – droits en fonction de leur temps de présence au travail.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Les autres types de personnel sont rémunérés par un fixe mensuel. Le mode de rémunération au fixe concerne des catégories très variées de personnel telles que les employés administratifs et comptables, les employés commerciaux, réceptionniste, cuisinier, standardiste, de maintenance.

L'évolution des rémunérations du personnel rétribué au service 15 % est étroitement liée à l'évolution du chiffre d'affaires et au nombre de personnes employées.

Pour ce qui concerne le personnel rémunéré sur la base d'un fixe, en dehors des augmentations personnelles liées au mérite ou aux promotions, les rémunérations sont négociées annuellement avec les syndicats dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires.

Au titre de 2009, le personnel au fixe a été augmenté de 2 % au 1^{er} janvier 2009.

En ce qui concerne la Villa & Hotel MAJESTIC, depuis sa réouverture le 12 janvier 2010, il a été décidé de ne pratiquer que le mode de rémunération par un fixe mensuel pour l'ensemble du personnel de cet établissement.

- Nombre d'actions détenues par le personnel dans le cadre d'un PEE en période d'indisponibilité.

Le personnel de la société ne détient aucune action, dans le cadre évoqué.

- Egalité professionnelle

Pour ce qui est du personnel rémunéré au service le mode même de rémunération assure une égalité puisque, lorsque la totalité des minima garantis a été prélevé sur la masse du service perçu, le solde est partagé aux ayants droits de façon égalitaire et proportionnellement au nombre d'heures accomplies dans le mois, et ce quelque soit le sexe du bénéficiaire.

Pour ce qui concerne les rémunérations au fixe, celles-ci sont fixées à l'embauche en fonction du poste de travail, de la qualité professionnelle de l'individu, de son niveau technique, de son niveau d'étude, de l'expérience professionnelle acquise ; et sont fonction du métier exercé et des responsabilités encourues. Le sexe de la personne ne rentre pas en ligne de compte dans la détermination de son niveau salarial, tant à l'embauche que lors de son déroulement de carrière dans la société.

- Sous-traitance

HOTEL REGINA : l'entretien du hall, du bar, du salon de thé (sol et vitrerie) du sous-sol, des vestiaires et douches ainsi que les fenêtres du 1^{er} et second étage est assuré par une société extérieure.

HOTEL RAPHAEL : l'entretien du hall, des bureaux (sol et vitrerie), des vestiaires et douches est assuré par une société extérieure.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

- Travailleurs handicapés

Les types d'activité de l'hôtellerie - restauration offrent peu de possibilité d'emploi de personnes handicapées. Dans la mesure des possibilités de l'entreprise, le maintien des personnes ayant été reconnues handicapées et/ou ayant des limitations professionnelles indiquées par la Médecine du travail, est assurée dans les meilleures conditions.

Au cours de l'année 2009, notre société n'a pas employé le nombre voulu d'handicapés. Elle s'est libérée de son obligation par un versement à l'AGEFIH.

- Formation

La société continue à participer à l'effort de formation aux différents métiers de l'hôtellerie et de la restauration notamment en accueillant des jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (28 apprentis et 3 personnes en contrat de professionnalisation) représentant 33 000 heures de travail accomplies sous ces types de contrat. L'entreprise accueille également régulièrement des stagiaires d'écoles hôtelières.

Le budget de formation de la société est d'environ 90 000 €. Les formations portent principalement sur les langues, l'informatique, l'œnologie, l'accueil, la communication et le management à divers niveaux.

Au cours de l'année 2009, il y a eu 1 592 heures de formations données et le nombre d'heures ouvertes au 31 décembre 2009 au titre du DIF – Droit Individuel à la Formation - s'élève à 15 361 heures.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DE NOS HOTELS PEUT SE RESUMER COMME SUIVANT AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

CONSOMMATION ELECTRIQUE :

	2009	2009 pour Raphael et Regina	2008	2008 pour Raphael et Regina
Consommation en KW/H	1 765 065	1 545 332	1 997 665	1 707 767
Coût total en €	128 128	99 960	133 229	103 560
Prix moyen du KW/H	0,0726	0,0647	0,0667	0,0606
Coût par client en €		1,51		1,24

La consommation globale en électricité pour les années 2008 et 2009 est faussée par les consommations liées au chantier situé à l'hôtel Majestic. Pour pouvoir effectuer un comparatif, nous avons présenté ci-dessus la consommation pour les établissements Hôtel Regina Paris et Hôtel Raphael Paris en activité sur 2009.

CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LE CHAUFFAGE

▪ Hôtels REGINA et RAPHAEL

Le chauffage de ces deux hôtels est assuré par le CPCU (chauffage urbain). Leur consommation globale annuelle est d'environ 3 175 tonnes en 2009 contre 3 150 tonnes en 2008, pour un coût de 127 000 € en 2009, soit 1,95 € par client en moyenne sur ces deux établissements.

▪ Hôtel MAJESTIC

Cet hôtel disposait d'un système de chauffage au gaz.

La chaudière au gaz a été arrêtée et notre société a fait appel au chauffage urbain CPCU comme pour les autres établissements. L'ensemble hôtelier Villa & Hôtel Majestic Paris est donc alimenté par le CPCU.

Au cours de l'exercice 2009, le coût total en chauffage pendant la période de travaux s'est élevé à 32 000 €.

LA CONSOMMATION D'EAU

Concernant la consommation d'eau, la société a mis en place des systèmes d'économie d'eau avec l'équipement de « mousseurs » qui permettent de limiter le débit et la consommation d'eau et a revu ou changé certains équipements. La société a également équipé ses hôtels de matériels permettant le traitement de la dureté de l'eau.

Au titre de l'année 2009, la consommation d'eau s'est élevée à 40 057 m³. En 2008 elle était de 48 700 m³.



REGINA
PARIS



MAJESTIC

VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Le coût de l'eau par client sur les deux hôtels en exploitation représente 1,64 € en 2009 (108 000 € coût total 2009) contre 1,48 € en 2008 (121 000 € coût total 2008).

Notre société prend constamment des mesures afin de réduire la consommation d'énergie, notamment électrique et a procédé à l'installation d'interrupteurs centraux à carte, fonctionnant avec la carte de la chambre, dans toutes les chambres à l'hôtel Regina et déjà dans quelques chambres de l'hôtel Raphael. L'installation d'ampoules à basse consommation a débuté dans ces deux établissements et elles éclairent déjà tous les lieux publics de ces hôtels.

La Villa & Hotel Majestic Paris, rénovée, formant un ensemble hôtelier haut de gamme, est équipée de systèmes à interrupteurs centraux à carte. Cet ensemble hôtelier est également doté d'ampoules spéciales à basse consommation d'énergie dans les parties communes et au niveau de notre centre de bien-être (LED et Fluo-compact), les ascenseurs sont des appareils « en variation de fréquence » qui acceptent la même charge mais demandent moins de puissance, les bâtiments ont été intégralement revus en isolation thermique sur les fenêtres, la robinetterie des chambres a été équipées d'économiseur d'eau, les chambres sont équipées de thermostats indépendants (chaud et froid) qui nous permettront un réglage de la température des chambres en fonction de l'occupation.

Au niveau du traitement des eaux grasses des cuisines, nous utilisons des procédés biologiques et non chimique ou des appareils séparateurs de graisse.

Au niveau des déchets, notre société effectue le tri sélectif depuis plusieurs années.

MONTANT DES PROVISIONS & GARANTIES POUR RISQUES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Aucun risque particulier ne s'étant manifesté durant l'exercice 2009, il n'y a pas eu nécessité de constituer de provision.

INDEMNITES VERSEES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT SUITE A UNE DECISION JUDICIAIRE

Nous n'avons aucun contentieux en ce domaine.



INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

LISTE DES ADMINISTRATEURS SA HOTEL REGINA PARIS

Madame Françoise BAVEREZ
Président Directeur Général
Directeur HOTEL MAJESTIC

Madame Véronique VALCKE
Directeur Général Délégué

Monsieur Alain ASTIER
Directeur HOTEL REGINA

Monsieur Christian BEAUVAIS

Monsieur Marcel FRANCOIS

Monsieur Pierre d'HARCOURT

Monsieur Yves de LAROUSSILHE

AUTRES FONCTIONS EXERCEES

Gérant de la SC REJESEL

Administrateur de MEDEF PARIS

Vice - Président du Conseil de surveillance Pyrénées Presse
Président du Conseil de surveillance SA INTERNETO
Gérant de la SARL PHARCOURT
Membre du Conseil de surveillance de Groupe Sud Ouest



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de la loi 2001-240, vous trouverez ci-dessous listé la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société durant l'année 2009 à chacun de ses mandataires sociaux, présentée conformément aux recommandations de l'Afep Medef.

Tableau 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)		
Nom et fonction du dirigeant mandataire social : Françoise BAVEREZ - Président directeur général	Exercice 2009	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	177 247	242 305
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	177 247	242 305

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)				
Nom et fonction du dirigeant mandataire social : Françoise BAVEREZ - Président directeur général	Montants au titre de l'exercice 2009		Montants au titre de l'exercice 2008	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	163 914	163 914	157 727	157 727
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	2 493	2 493	69 888	69 888
Jetons de présence	10 840	10 840	10 840	10 840
Avantage en nature : Logement	0	0	3 850	3 850
TOTAL	177 247	177 247	242 305	242 305



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Tableau 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Nom et fonction du dirigeant mandataire social : Véronique VALCKE - Directeur général délégué	Exercice 2009	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	71 352	71 352
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
TOTAL	71 352	71 352

Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en euros)

Nom et fonction du dirigeant mandataire social : Véronique VALCKE - Directeur général délégué	Montants au titre de l'exercice 2009		Montants au titre de l'exercice 2008	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	65 000	65 000	65 000	65 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	6 352	6 352	6 352	6 352
Avantage en nature	0	0	0	0
TOTAL	71 352	71 352	71 352	71 352

Tableau 3 - Tableau sur les jetons de présence (en euros)

	Jetons de présence versés en 2009	Jetons de présence versés en 2008
Membres du conseil		
Françoise BAVEREZ	10 840	10 840
Véronique VALCKE	6 352	6 352
Christian BEAUVAIS	10 840	10 840
Yves DE LA ROUSSILHE	4 800	4 800
Pierre D'HARCOURT	4 800	4 800
Alain ASTIER	6 352	6 352
Marcel FRANCOIS	4 800	4 800
TOTAL	48 784	48 784



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Tableau 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
NEANT						

Tableau 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
NEANT				

Tableau 6 - Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes	Date d'acquisition	Date de disponibilité
NEANT					

Tableau 7 - Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
NEANT				



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Date de l'opération	Déclarant	Instrument financier	Nature de l'opération	Lieu de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (en €)	Montant de l'opération (en €)
15 janvier 2009	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	773	29,50	22 803,50
24 février 2009	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	70	26,00	1 820,00
2 mars 2009	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	50	26,00	1 300,00
13 mars 2009	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	165	26,00	4 290,00
30 mars 2009	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	95	26,00	2 470,00
29 septembre 2009	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Vente	Euronext Paris	1275	34,17	43 566,75
29 septembre 2009	Mme Françoise Baverez - PDG	Actions	Acquisition	Euronext Paris	1275	34,17	43 566,75



REGINA
PARIS



MANDATS DE NOS ADMINISTRATEURS

FIN DE MANDATS DE NOS ADMINISTRATEURS

Les mandats de Madame Françoise Baverez et de Monsieur Christian Beauvais viennent à expiration avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Nous remercions Madame Françoise Baverez et de Monsieur Christian Beauvais de leur implication dans les travaux du Conseil d'Administration.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Nous proposons à l'Assemblée générale ordinaire le renouvellement des mandats d'administrateur de Madame Françoise Baverez et de Monsieur Christian Beauvais, qui l'acceptent, pour une durée de 6 années qui prendra fin avec l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

PROJET DE TRANSFERT D'EURONEXT PARIS sur ALTERNEXT

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet, notamment, de vous proposer d'approuver le projet consistant à demander à NYSE EURONEXT la radiation des titres de notre Société des négociations sur EURONEXT PARIS et leur admission concomitante aux négociations sur ALTERNEXT.

Nous vous précisons que notre Société réunit les conditions d'éligibilité requises, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros.

Notre présence sur EURONEXT PARIS nous contraint à observer une réglementation lourde et inadaptée à la situation de notre Société sans offrir d'avantage particulier en termes de valorisation ou de liquidité du titre. Ainsi, le transfert de nos titres d'un marché à l'autre devrait simplifier le fonctionnement de notre Société et alléger nos coûts.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur certaines conséquences d'un tel transfert :

- La protection des minoritaires, en cas de changement de contrôle, est assurée sur ALTERNEXT au moyen de la seule procédure de garantie de cours qui impose à l'acquéreur d'un bloc, lui conférant plus de 50 % du capital ou des droits de vote, de désintéresser tous les actionnaires. Les autres mécanismes d'offres publiques obligatoires ne s'appliqueront aux sociétés dont les titres auront été transférés que pendant un délai de trois ans à compter de la date de radiation d'EURONEXT PARIS. (Notamment : offre publique obligatoire et offre de retrait obligatoire).
- En termes d'information financière, notre Société publiera, dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels, un rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes. Elle diffusera



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

également, dans les quatre mois de la clôture du premier semestre, un rapport mais sera dispensée, notamment, de la diffusion des comptes semestriels dans le délai de deux mois. Elle sera également dispensée d'établir et de diffuser un rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.

- Notre Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose à ce titre.

MODIFICATION DES STATUTS

REGIME DE GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration envisage la mise en place après l'assemblée générale d'un nouveau régime de gouvernance dans lequel, ainsi que la loi et les statuts le permettent, les fonctions de Président du conseil d'administration et celle de Directeur général pourraient être dissociées.

La rédaction actuelle de l'article 15 bis des statuts ne permettant la mise en œuvre de ce nouveau régime de gouvernance qu'à partir de l'exercice suivant celui durant lequel la décision a été prise, nous vous proposons de modifier la rédaction actuelle de cet article pour supprimer cette condition et permettre la mise en œuvre immédiate de la décision du conseil concernant la dissociation ou non des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société.

Nous vous demandons en conséquence d'approuver la 1^{ère} résolution du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur la modification de l'article 15 bis des statuts.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DE DETENTION D' ACTIONS OU DE DROITS DE VOTE

Compte tenu des modifications des dispositions relatives aux franchissements de seuil, notamment en ce qui concerne les délais de déclaration, et de leurs évolutions réglementaires ou législatives régulières, le conseil d'administration propose à l'Assemblée général de modifier l'article 9 des statuts en un paragraphe générique, ne faisant plus mention des délais et des pourcentages, mais rappelant les obligations légales que chacun doit connaître.

Nous vous demandons en conséquence d'approuver la 2^e résolution du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur la modification de l'article 9 des statuts.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

GESTION DES RISQUES

FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risque pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz. Concernant notre activité de restauration, le principal risque consiste en la pollution des eaux liées aux évacuations d'eaux grasses.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement afin de minimiser ces risques.

ASSURANCES – COUVERTURE DES RISQUES

La majeure partie des risques encourus par la société est couverte par la souscription d'assurances portant notamment sur :

- les dommages aux biens pour ce qui concerne les risques d'incendie, de dégâts des eaux, vol, vandalisme, bris de glace ou de machine,
- la protection financière pour ce qui concerne les risques de perte d'exploitation, de perte de la valeur vénale du fonds de commerce en cas de sinistre,
- nos responsabilités pour ce qui concerne les risques de mise en cause de notre responsabilité civile professionnelle.

En matière de dommages et pertes d'exploitation, la couverture maximale est de 40 m€ par sinistre, ce qui permettrait de couvrir les pertes et indemnités consécutives à un sinistre qui frapperait l'un de nos établissements.

RISQUES FINANCIERS

RISQUES DE TAUX D'INTERETS ET DE CHANGE

Risque de change :

Les volumes traités en devises ne justifient pas la mise en place de couvertures de change. Les devises concernées sont essentiellement le Dollar US et le Yen.

Au cours de l'exercice 2009, le montant des opérations traitées en Dollar US s'est élevé à un équivalent de 100 278 euros et le montant des opérations traitées en Yen s'est élevé à un équivalent de 4297 euros.

Risque de taux d'intérêts :

La société a souscrit en février 2007 un emprunt d'un montant maximum de 7 M€ à taux variable.

Le prêt remboursable par amortissement constant jusqu'au 28 août 2015, porte intérêts calculés trimestriellement à 3,92% si Euribor 3 mois est inférieur à 5% ou à Euribor 3 mois au-delà.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Le 28 avril 2009, la société a souscrit un nouvel emprunt de 3 M€ à taux fixe. Il est remboursable par amortissement constant sur 4 ans jusqu'au 27 mai 2013 et porte intérêts à 2,86%.

En l'état actuel des taux, le risque de variation de la charge d'intérêt demeure faible compte tenu de la formule de taux prévue aux contrats.

RISQUES SUR LES ACTIONS DETENUES EN PORTEFEUILLE

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement, tel que présenté ci-dessus dans le tableau d'inventaire au 31 décembre 2009, est composé principalement d'instruments de trésorerie monétaires (SICAV, FCP, Comptes à terme) souscrits auprès d'établissements bancaires de premier rang. Le total des actions représente 3,0 % des placements financiers de la société à la fin de l'exercice 2009 et les obligations 18,2%.

Ces portefeuilles d'actions et obligations sont gérés par un prestataire pour le compte de notre société, ce dernier appliquant les instructions de prudence de la direction de la société en ce qui concerne leur composition.

Des provisions pour dépréciations de ces titres ont été constatées dans les comptes de l'exercice 2009 à hauteur de 0,5 M€ contre 1,1 M€ au 31 décembre 2008.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

La SA HOTEL REGINA PARIS est une société anonyme de type classique dotée d'un Conseil d'Administration de 7 membres qui se réunit statutairement au moins une fois par trimestre.

- Madame Françoise BAVEREZ est Président Directeur Général,
- Madame Véronique BEAUVAIS-VALCKE est Directeur Général Délégué.

(Les éléments détaillés sur le fonctionnement du Conseil d'Administration sont présentés dans le rapport du Président)

STOCKS OPTIONS & ASSIMILES

Aucune stock option ou assimilée n'est détenue par les Administrateurs, la direction ou le personnel de la société.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes de la société n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Décret n°67-236 du 23-03-1967)

En Euros	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social	10 127 050,00	10 127 050,00	10 127 050,00	10 127 050,00	10 127 050,00
Nombre d'actions ordinaires	2 372 468,00	2 372 468,00	2 372 468,00	2 372 468,00	2 372 468,00
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)	18 472 788,83	21 122 633,17	23 687 600,26	20 992 151,11	17 483 404,19
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	3 743 640,09	5 494 299,49	6 812 083,55	4 666 516,93	2 173 741,91
Impôts sur les bénéfices	917 836,00	1 562 323,00	1 725 679,00	361 802,00	33 602,00
Participation des salariés	82 198,00	298 653,00	366 660,00	0,00	0,00
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 226 332,64	2 417 660,36	3 045 948,02	2 026 245,49	1 110 309,59
Résultat distribué	616 841,68	806 639,12	806 639,12	521 942,96	
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	1,16	1,53	1,99	1,81	0,9
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,52	1,02	1,28	0,85	0,47
Dividende attribué	0,26	0,34	0,34	0,22	
Personnel					
Effectif moyen des salariés	229	230	247	240	227
Montant de la masse salariale	6 655 153,32	7 180 474,68	7 714 530,21	7 519 523,02	6 747 465,73
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)	2 531 514,84	2 799 026,15	2 763 725,13	2 871 738,65	2 561 782,75



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS

HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cette information est également présentée dans l'annexe aux comptes annuels 2009.

Audit	Montant en € HT		%
	2009	2008	
Commissariat aux comptes			
- M. Bernard Robin	2 000	37 500	
- KPMG	60 606		
TOTAL	62 606	37 500	67,0%

Aucune autre prestation ou mission connexe n'a été effectuée par le commissaire aux comptes au cours de l'exercice 2009.

PERSPECTIVE D'AVENIR

Depuis le début de la crise, il nous est difficile d'apprécier ce que sera notre activité.

L'année 2009 fut une année catastrophique. Les statisticiens prévoyaient une reprise au second semestre de cette année. Or le début de l'année 2009 fut particulièrement médiocre et nous sommes loin de retrouver l'activité de l'exercice 2008 en cette fin d'année 2009.

Nos établissements réagissent différemment aux différents paramètres économiques : crise européenne, américaine, marchés parallèles concurrents, budget des sociétés resserrés, parité euro/dollar défavorable.

Nos efforts portent sur les ventes en ligne et internet, en privilégiant notre présence physique sur certains sites étrangers. L'action de notre politique commerciale menée par notre nouveau responsable devrait commencer à porter ses fruits vers la fin du 1^{er} semestre 2010.

La Villa & Hotel Majestic Paris, ouverte depuis le 12 janvier 2010 doit reconstituer sa clientèle. Nous sommes confiants car notre produit est unique à l'Etoile. Cependant, les charges et les amortissements de cet établissement sont importants.

Au mieux, nous pouvons prévoir des résultats d'exploitation 2010 comparables à ceux de l'exercice 2009 que nous vous présentons.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2010

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société HOTEL REGINA PARIS, sont convoqués par le Conseil d'Administration en Assemblée Générale Mixte à l'Hôtel RAPHAEL PARIS, 17 avenue Kléber 75116 Paris, le 29 juin 2010 à 10 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2009
- Approbation de la répartition du résultat
- Renouvellements d'administrateurs
- Approbation du projet de transfert de marché de cotation des titres de la société d'EURONEXT PARIS sur ALTERNEXT
- Pouvoirs au porteur pour faire déposer, publier et accomplir toutes les formalités nécessaires

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Approbation de la modification de l'article 15 bis des statuts
- Approbation de la modification de l'article 9 des statuts
- Pouvoirs au porteur pour faire déposer, publier et accomplir toutes les formalités nécessaires



REGINA
PARIS



TEXTE DES RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2010

RESOLUTIONS - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{ère} RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport concernant l'information sociale et environnementale, les rapports du Président du Conseil d'Administration concernant l'activité du Conseil d'Administration et le contrôle interne, pris connaissance des comptes de la société, incluant l'annexe, entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes, approuve dans leur totalité les comptes arrêtés au 31 décembre 2009 faisant apparaître un résultat bénéficiaire de € 1 110 309,59.

Adoptée : 3 191 160 voix pour – 1 500 voix contre

2^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'il n'y a pas eu, au cours de l'exercice 2009, de charges non déductibles liées aux articles 39-4 et 39-5 ou 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, tel qu'il en est fait mention dans le rapport de gestion.

Adoptée : 3 191 160 voix pour – 1 500 voix contre

3^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'application et la répartition du bénéfice telles qu'elles lui sont proposées par le Conseil d'administration, à savoir :

- bénéfice de l'exercice formant bénéfice distribuable de € 1 110 309,59
- à titre de dividendes aux actionnaires € 379 594,88

soit 0,16 € pour chacune des 2 372 468 actions composant le capital social de la société.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

- Le solde € 730 714,71 étant affecté aux autres réserves.

Elle a pris connaissance et approuve les dividendes des trois dernières années détaillés dans le rapport de gestion. L'Assemblée générale ordinaire laisse le soin au Conseil d'administration de fixer la date de paiement du dividende (coupon n°163).

Adoptée : 3 191 160 voix pour – 1 500 voix contre



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

4^{ème} RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire a pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes et approuve ledit rapport dans tous ses termes.

Adoptée : 3 191 160 voix pour – 1 500 voix contre

5^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Françoise BAVEREZ pour une durée de six années, ce qui s'entend jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Adoptée : 3 139 588 voix pour – 1 500 voix contre

6^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Christian BEAUVAIS pour une durée de six années, ce qui s'entend jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Adoptée : 3 068 300 voix pour – 1 500 voix contre

7^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 421-14 du Code monétaire et financier, le projet de demande de radiation des titres de la Société des négociations sur Euronext Paris et d'admission concomitante aux négociations sur Alternext.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation.

Adoptée : 2 864 349 voix pour – 89 261 voix contre – 239 050 Abstention

8^{ème} RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire déposer, publier et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adoptée : 3 191 160 voix pour – 1 500 voix contre



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

RESOLUTIONS - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1^{ère} RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier la rédaction du troisième alinéa de l'article 15 bis des statuts qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Le Conseil a la possibilité de passer d'une formule à l'autre, à tout moment. »

Ancienne rédaction :

« Le Conseil a la possibilité de passer d'une formule à l'autre, sous réserve que la nouvelle option choisie ne soit effective qu'après la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel l'option a été choisie. »

Adoptée : 3 191 160 voix pour – 1 500 voix contre

2^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier la rédaction de l'article 9 des statuts sur les franchissements de seuil qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.»

Adoptée : 3 191 160 voix pour – 1 500 voix contre

3^{ème} RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire déposer, publier et accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adoptée : 3 191 160 voix pour – 1 500 voix contre

Les demandes d'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution par les actionnaires doivent, conformément aux dispositions légales, être envoyées au siège social à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt jours après la présente publication, soit au plus tard le dimanche 30 mai 2010.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire.

Toutefois, pour être admis à cette assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter :

- 1) Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits en compte nominatif, pur ou administré, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 24 juin 2010 à zéro heure, heure de Paris
- 2) Les titulaires d'actions au porteur devront être enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 24 juin 2010 à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra également être délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée.

Les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique susvisé sur demande adressée par lettre simple à leur intermédiaire financier ou à la Société Générale, Service des assemblées, 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3.

Il est rappelé que, conformément à la loi et aux statuts :

- La demande du formulaire unique devra avoir été reçue par la Société ou la Société Générale 6 jours au moins avant la date de réunion ;
- Les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et incluant, le cas échéant, l'attestation de participation parvenus à la Société ou à la Société Générale 3 jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.
- L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, par suite d'éventuelles demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION
DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du conseil d'administration vous présente son rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

Ce rapport est fondé sur un ensemble d'entretiens et d'analyse de documents et procédures, menés sous l'autorité du Président du Conseil d'administration.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration du 30 mars 2010 et transmis aux commissaires aux comptes.

Pour les besoins du présent rapport le terme « Société » désigne HOTEL REGINA PARIS.

I. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du présent rapport.

Ce code peut notamment être consulté sur le site internet du Medef : www.medef.fr.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est dirigée par un conseil d'administration qui est composé, conformément à l'article 10 des statuts, de trois à douze membres.

Le conseil d'administration de la Société n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et Directeur Général.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Au 31 décembre 2009, le Conseil d'Administration était composé de 7 membres, à savoir :

<i>Nom</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Date de nomination / de dernier renouvellement</i>	<i>Date d'échéance du mandat</i>
Françoise BAVEREZ	Administrateur et Président directeur général	AG du 24 juin 2004	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009
Véronique BEAUVAIS-VALCKE	Administrateur Directeur Général délégué	AG du 21 juin 2007	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012
Alain ASTIER	Administrateur	AG du 25 juin 2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014
Christian BEAUVAIS	Administrateur	AG du 24 juin 2004	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009
Marcel FRANCOIS	Administrateur	AG du 25 juin 2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014
Pierre D'HARCOURT	Administrateur	AG du 25 juin 2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014
Yves de LAROUSSILHE	Administrateur	AG du 17 juin 2008	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013

Par ailleurs, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de notre société a nommé un Directeur général délégué lors de sa réunion du 19 décembre 2002 et que la direction générale de la Société est assurée par le Président.

L'adresse professionnelle des administrateurs est celle de la Société.

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des administrateurs durant l'exercice figure dans le rapport de gestion, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration de la Société comporte trois administrateurs indépendants selon les critères du code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF : Monsieur Marcel François, Monsieur Pierre d'Harcourt et Monsieur Yves de Laroussilhe.

Il est précisé que Madame Véronique Beauvais-Valcke est la fille de Madame Françoise Baverez et que Monsieur Christian Beauvais est l'époux de Madame Françoise Baverez.



ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comités spécialisés

Le Conseil d'administration de la Société ne comporte pas de comités spécialisés (notamment comité d'audit et comité des nominations et rémunérations). Compte tenu de leur forte implication opérationnelle et de leur excellente connaissance du secteur d'activité dans lequel opère la Société, les administrateurs considèrent que le mode d'organisation actuel du Conseil est le plus efficient.

Limite d'âge

En vertu de l'article 10 des statuts de la Société, aucune personne physique, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt ans ne peut être nommée administrateur si sa nomination a pour effet de porter à plus de la moitié des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge.

Si, du fait qu'un administrateur en fonction vient de dépasser l'âge de quatre-vingt ans, la proportion de moitié ci-dessus visée est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire.

L'âge moyen des membres actuels du conseil d'administration est de 64 ans.

Actions des administrateurs

Chaque administrateur doit être propriétaire de 20 actions.

Ces actions sont nominatives, inaliénables et doivent être entièrement libérées.

Au 31 décembre 2009, les administrateurs détenaient directement et indirectement les participations suivantes :

Nom du mandataire social	Nombre d'actions	% Actions	Nombre DDV	% DDV
Françoise BAVEREZ	1 315 991	55,47	2 621 549	67,28
Véronique BEAUVAIS-VALCKE	600	0,03	1 200	0,03
Alain ASTIER	1 200	0,05	2 400	0,06
Christian BEAUVAIS	61 380	2,59	122 760	3,15
Marcel FRANCOIS	2 710	0,11	5 420	0,14
Pierre D'HARCOURT	480	0,02	960	0,02
Yves de LAROUSSILHE	4 500	0,19	9 000	0,23

ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009

Conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins une fois par trimestre.

Les convocations aux réunions du Conseil sont effectuées en conformité avec les obligations légales mais en concertation avec chacun des administrateurs afin d'obtenir le maximum de présence de chacun des membres.



L'ordre du jour est fixé par le Président suivant l'actualité de l'entreprise.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration de la Société s'est réuni 4 fois sur les ordres du jour suivants :

- Le 26 mars 2009 :
 - Marche des affaires
 - Arrêté des comptes de l'exercice 2008
 - Proposition de dividende de l'exercice
 - Etude des projets de résolution à présenter à l'Assemblée Générale et proposition de date pour la tenue de cette Assemblée
 - Etat d'avancement du projet Villa Majestic

- Le 26 juin 2009 :
 - Réunion tenue après l'Assemblée Générale
 - Marche des affaires
 - Compte rendu de l'Assemblée générale
 - Arrêté de la date de distribution du dividende
 - Pouvoirs au Directeur Général Délégué de signer tous documents bancaires en l'absence du Président
 - TVA dans la restauration à compter du 01/07/2009

- Le 1er septembre 2009 :
 - Marche des affaires
 - Arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2009
 - Approche du résultat au 31 décembre 2009
 - Prévisions d'activité pour les mois à venir et plan d'action à prévoir
 - Etat d'avancement du projet Villa Majestic

- Le 17 novembre 2009 :
 - Marche des affaires
 - Avancement du projet Villa Majestic
 - Revue de la situation comptable et financière au 30 septembre 2009
 - Revue des perspectives économiques liées à la crise financière
 - Point sur le contrôle URSSAF en cours
 - Questions diverses

Tous les administrateurs étaient présents à ces réunions.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

DISPOSITIONS DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AFEP-MEDEF NON RETENUES PAR LA SOCIÉTÉ

Règlement intérieur du Conseil

Le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF recommande la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil (article 4), afin notamment de mieux formaliser les droits et les devoirs des mandataires sociaux. La Société n'a pas mis en place de règlement intérieur du Conseil à l'heure actuelle, considérant que les statuts sont suffisamment explicites. Par ailleurs, les relations permanentes et fortes entre la direction générale et les administrateurs ne rendent pas nécessaire actuellement la mise en place de ce document.

Evaluation du Conseil

L'évaluation de la capacité du Conseil à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société est recommandée par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (article 9). La Société n'a pas procédé à ce jour à cette évaluation au motif que l'actionnaire majoritaire est également Président directeur Général. Il dispose de ce fait de la possibilité d'organiser les travaux du Conseil en fonction de ses attentes précises, tant pour la nature des travaux effectués que pour l'éventail des compétences et expertises nécessaires.

Durée des mandats

Il ressort de l'article 12 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF que la durée des mandats des membres du Conseil ne devrait pas excéder quatre ans au maximum.

La durée des mandats d'administrateurs en vigueur au sein de la Société s'élève à six années (article 10 des statuts).

Cette divergence avec le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF s'explique par la logique de représentation de l'actionnariat de la Société, qui rend inutile une plus grande fréquence de renouvellement du Conseil.

Comités spécialisés (comité des comptes, comité des rémunérations, comité des nominations)

Les articles 13 à 16 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF précisent la nature et les missions des comités spécialisés qui devraient exister au sein du Conseil. Le Conseil d'administration de la société, compte tenu de sa taille réduite et de la forte implication des administrateurs dans le suivi opérationnel des activités, n'a pas jugé utile de se doter d'un tel mode de fonctionnement à l'heure actuelle. Les missions dévolues à ces différents comités sont assumées par l'ensemble du Conseil, sous l'autorité du Président.

En particulier, conformément au nouvel article L.823-19 du Code de Commerce, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 26 mars 2009 a décidé d'occuper collégialement les fonctions de comité d'audit et se réunira à ce titre à partir du 30 mars 2010.

Cette décision issue d'une concertation entre les membres du Conseil d'administration permettra à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ce compte tenu de la responsabilité collective des membres du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, en session du comité d'audit, sera plus précisément chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels par les Commissaires aux comptes, de l'indépendance des Commissaires aux comptes.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

II- LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général, qui par ailleurs est également le Président du Conseil d'administration.

III- MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent aux articles 18, 19 et 20 des statuts et sont décrites dans la section « Assemblée Générale » du Rapport Financier Annuel.

IV- PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX / INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN MATIERE D'OFFRE PUBLIQUE

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sont conformes aux recommandations formulées par l'AFEP et le MEDEF et sont décrits dans la section « Rémunération des mandataires sociaux » du Rapport Financier Annuel, conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, dans le rapport de gestion.

Les informations susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique sont, le cas échéant, et conformément à l'article L.225.103 du Code de commerce, décrites dans le rapport de gestion.

I. Rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux de la Société

I.1 Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations du Président directeur général et du Directeur général délégué de notre société sont votées par l'Assemblée générale des actionnaires.

Actuellement, le Président directeur général perçoit une rémunération au titre de son contrat de travail, et a bénéficié d'un avantage en nature au titre d'un logement de fonction jusqu'en mars 2008. Il devra démissionner de son contrat de travail au moment du renouvellement de son mandat en cours. Il perçoit des primes exceptionnelles en fonction des résultats de l'entreprise qui sont revues chaque année.

Le Directeur général délégué n'est pas lié à la société par un contrat de travail. Sa rémunération au titre de son mandat est fixée par l'Assemblée générale des actionnaires, qui, sur lecture du rapport du Conseil d'administration, approuvent les comptes annuels et cette rémunération.

I.2 Jetons de présence

Une enveloppe globale est votée par l'Assemblée générale des actionnaires pour les jetons de présence des administrateurs.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Des jetons de présence sont versés aux dirigeants mandataires sociaux dans le cadre de l'exercice de leur fonction au sein du Conseil d'administration, ainsi qu'aux autres administrateurs.

II. Indemnités de départ

Il n'est pas prévu par le Conseil d'administration de versement d'indemnité de départ pour les dirigeants mandataires sociaux de la société.

Le Conseil d'administration rappelle que le versement d'indemnités de départ serait soumis à des conditions de performance qu'il faudrait définir le cas échéant.

L'indemnisation d'un dirigeant sans condition de performance ne serait envisagée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

Le versement d'indemnités de départ à un dirigeant mandataire social est exclu s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions ou encore s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

L'indemnité de départ ne peut pas excéder, le cas échéant, deux ans de rémunération (fixe et variable).

Des indemnités de départ à la retraite sont le cas échéant versées aux dirigeants mandataires sociaux liés par un contrat de travail avec la société. Ces indemnités sont calculées selon la convention collective applicable à notre société.

III. Retraites supplémentaires

Le Conseil d'administration de la société n'a pas mis en place de régime de ce type, que ce soit pour les dirigeants mandataires sociaux ou les autres personnels de l'entreprise.

IV. Option d'achat, de souscription d'actions et attribution d'actions de performance

Les dirigeants mandataires sociaux, le personnel de l'entreprise ne bénéficient pas de programme d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ni d'attribution gratuites d'actions soumises ou non à des conditions de performance.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

V- LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de sa démarche de structuration du contrôle interne, la Société s'appuie sur le cadre de référence publié par l'AMF en janvier 2007 et a utilisé, pour l'établissement du présent Rapport, le guide de mise en oeuvre de cette recommandation par les valeurs petites et moyennes publié en janvier 2008.

DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en oeuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints et que l'ensemble de ces risques seront totalement éliminés.

L'analyse des risques fait partie intégrante du processus de contrôle interne du Groupe.

PERIMETRE COUVERT PAR LE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées.

DESCRIPTION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

La société structure son approche du contrôle interne en s'inspirant des cinq composantes prévues par le référentiel AMF, à savoir :

1. Organisation générale : une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés ;
2. la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

3. un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
4. des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
5. une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance, qui peut utilement s'appuyer sur la fonction d'audit interne de la société lorsqu'elle existe, peut conduire à l'adaptation du dispositif de contrôle interne. La Direction Générale apprécie les conditions dans lesquelles elle informe le Conseil des principaux résultats des surveillances et examens ainsi exercés.

Composante 1 : organisation générale

L'organisation des procédures de contrôle interne au sein de la SA HOTEL REGINA PARIS, se fonde sur les deux principes suivants, induits par la structure opérationnelle de la Société :

Principe 1 : définition des pouvoirs et des responsabilités adaptée à la structure de la société

Les directions opérationnelles sont décentralisées au niveau des trois hôtels possédés et exploités par la Société :

- Direction Hôtel REGINA Paris,
- Direction Hôtel RAPHAEL Paris,
- Direction Villa & Hôtel MAJESTIC Paris.

A ces 3 directions sont également rattachés les services commerciaux et marketing.

Les directions transverses (Direction administrative et financière, Direction des ressources humaines) dépendent directement du Président directeur général.

Le Président directeur général et le Directeur général délégué ne délèguent à leurs subordonnés que des pouvoirs d'administration ordinaires.

Principe 2 : la compétence, l'intégrité et l'éthique du personnel

L'intégrité, les valeurs éthiques et les compétences professionnelles de l'ensemble des cadres dirigeants et des collaborateurs de la SA HOTEL REGINA PARIS façonnent l'environnement de contrôle et le respect des règles de conduite qui tendent à apporter un maximum de service et de qualité d'accueil aux clients.

A l'heure actuelle, les règles de comportement et d'éthique vis-à-vis de la clientèle sont étroitement suivies, par les directions opérationnelles et la direction générale. Le manuel de contrôle interne, en cours de validation et diffusion, renforcera la compréhension de ces règles et facilitera leur suivi permanent.



REGINA
PARIS



Composante 2 : diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la Société est également fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage de l'activité :

- chaque jour et chaque mois, un tableau de bord comportant les indicateurs de performance propres à l'activité de la Société (notamment nombre de nuitées, taux d'occupation, chiffre d'affaires, prix moyen...) est diffusé auprès des directions opérationnelles. Ce tableau de bord sert de base au pilotage de l'activité et permet d'orienter les actions correctives nécessaires. En ce sens, il participe étroitement au système de contrôle interne de la Société.
- Les directives de la Direction générale auprès des directions opérationnelles des hôtels sont suivies et revues lors des comités de direction.

Composante 3 : processus de gestion des risques

La Société n'a pas mis en place un processus formel de gestion des risques, compte tenu de sa taille et de la supervision constante exercée par la direction générale auprès des directions opérationnelles. Les risques pouvant impacter l'atteinte des objectifs de la Société sont ainsi revus lors des comités de direction (incluant les directions opérationnelles des trois hôtels et les directions transverses). Les actions correctives sont définies et suivies selon un schéma de décision court et pragmatique.

Par ailleurs, en dehors des réunions statutaires, le Conseil d'administration analyse mensuellement la marche des affaires et le traitement des dossiers critiques pour l'activité de la Société, tels que les investissements en cours. L'implication du Conseil dans la surveillance de l'activité de la Société participe au processus de gestion des risques informel mis en place par la Société.

Au cours de l'exercice 2009, la Société a achevé la rédaction du manuel de contrôle interne pour les processus les plus critiques de la société : « Hébergement et Restauration », « Gestion du personnel et paie » et « achats et stocks ».

Les objectifs de ce manuel de contrôle interne sont :

- D'identifier les risques majeurs liés à chacun de ces processus ;
- De décrire les modalités de contrôle en place existantes et/ou nécessaires.

La réalisation et la validation de ce manuel doit permettre à la société de disposer d'un outil simple, efficace et opérationnel d'évaluation et gestion des risques.



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Composante 4 : Activités de contrôle

Les activités de contrôle mises en place par la Société sont régies par les deux principes suivants :

Principe 1 : des contrôles réciproques par l'application du principe de séparation de fonction

Une séparation de fonctions adéquate implique qu'un même employé ne doit jamais être en charge de toutes les transactions d'une même activité ou d'un flux complet d'opérations. La répartition des tâches des principaux flux d'opérations de l'entreprise est organisée autour de ce principe.

Ainsi, les procédures de contrôle liées aux achats comportent une répartition des tâches et des responsabilités entre les étapes de commande, de réception, d'enregistrement des factures et de paiement, conforme au principe de séparation de fonction.

Principe 2 : des mesures de contrôle incluses dans le déroulement des tâches

Les mesures de contrôle interne de la Société sont intégrées dans les processus de travail : soit elles accompagnent le travail, soit elles sont effectuées immédiatement avant ou après.

Des contrôles automatiques sont également programmés dans les systèmes d'information. Le détail des mesures de contrôle est décrit dans les manuels d'utilisation des divers systèmes d'information et par diverses circulaires et notes de service les complétant ou les actualisant.

Quelques exemples de procédures de contrôle sont présentés ci-après pour illustrer l'application de ce principe :

- *Procédures de contrôle liées aux fonctions d'encaissements*

Ces procédures couvrent le contrôle des encaissements réalisés, le suivi des moyens de paiements, les enregistrements comptables et les remises de fonds correspondantes. Elles sont appliquées par les différents points de vente, la réception et la caisse. Un contrôle a posteriori est réalisé par les services comptables.

- *Procédures de contrôle des investissements*

Le Conseil d'administration approuve les opérations d'expansion et de développement immobilier sur la base des projets, des études et des budgets prévisionnels présentés par le Président directeur général. Le Conseil d'administration suit le déroulement des travaux votés et l'adéquation des dépenses aux budgets qui avaient été autorisés.

- *Procédures relatives aux règlements*

Seuls le Président directeur général et le Directeur général délégué peuvent de façon permanente signer les chèques ou les ordres de virement. Aucune restriction particulière n'a été apportée aux pouvoirs du Président directeur général ou du Directeur général délégué par le Conseil d'administration en ce domaine.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Les impôts principaux, dans le respect de la législation fiscale, sont réglés par virements bancaires (impôt sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe professionnelle). Les salaires sont dans leur presque totalité réglés par virements. Les règlements des fournisseurs sont effectués par chèques ou par virements.

Composante 5 : surveillance du dispositif de contrôle interne

La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne. La surveillance du contrôle interne s'exerce à l'heure actuelle au travers des actions de la direction générale et du Conseil d'administration.

Lorsque le manuel de contrôle interne sera diffusé (dans le courant de l'exercice 2010), la Société définira chaque année les modalités de tests des contrôles, qui pourront être assurés par auto-évaluation et avec l'aide d'intervenants extérieurs le cas échéant. Les résultats de ces programmes de tests permettront de définir les actions d'améliorations nécessaires et de mettre à jour le manuel de contrôle interne.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES À L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière, les contrôles sont principalement opérés par chaque responsable en charge de la tenue des comptes considérés puis revus périodiquement par le responsable du département comptable, selon une méthodologie de travail similaire à celle utilisée par la profession des experts comptables.

Chaque tâche comptable fait l'objet d'une procédure incluant les contrôles adéquats afin de prévenir les risques d'erreurs. A titre d'exemple, les procédures décrites succinctement ci-dessous sont en place :

- *Procédures de gestion et de paie*

Ces procédures incluent la gestion de la mise à jour du fichier du personnel, le contrôle des temps de présence, le suivi et l'actualisation des niveaux de précomptes salariaux, l'établissement et le contrôle des paies, l'établissement des déclarations sociales et leur règlement.

La centralisation de diverses données permet la comptabilisation des charges de personnel ou la réalisation de diverses études de coûts ou de prix de revient.

- *Procédures de suivi des immobilisations*

Il existe un suivi comptable permanent des immobilisations, élément par élément, dans le système d'information.

- *Procédures de suivi des engagements hors bilan*

La concession de garanties bancaires, l'émission de lettres de confort et de billets à ordre, la concession de garanties réelles ne peuvent intervenir qu'après la signature du Président directeur général, et ce, quelle que soit la somme considérée. La mise à jour pour des engagements donnés et reçus est assurée par les services comptables.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

- *Procédures de suivi des stocks*

Les stocks sont enregistrés dans leur variation entrées/sorties par l'utilisation d'un système de suivi et de gestion des stocks. Un inventaire physique de l'intégralité des stocks est réalisé plusieurs fois par an. L'ensemble des références ayant fait l'objet d'un comptage est comparé au stock théorique et comptable.

- *Procédures d'arrêté de comptes*

Les informations actualisées que chaque service doit remettre aux services comptables lors de la préparation de chaque arrêté de comptes, les méthodes d'évaluation à utiliser et de calcul des provisions à constituer sont définis par les services comptables.

VI- CONCLUSION : LES AXES D'AMELIORATION EN PROJET

La société HOTEL REGINA PARIS attache la plus grande importance à son dispositif de contrôle interne. Les investissements engagés pour poursuivre l'amélioration de sa structuration décrits dans ce rapport en sont la meilleure illustration. Ainsi, à la fin de l'exercice 2010, la société HOTEL REGINA PARIS se fixe pour objectif de mettre en avant les principales réalisations suivantes :

- Manuel de contrôle interne diffusé auprès de l'ensemble des collaborateurs ;
- Plan de tests sur les contrôles en place ;
- Première mission d'évaluation des contrôles menée sur une partie du dispositif de contrôle interne.

Françoise BAVEREZ
Président directeur général



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Hôtel REGINA Paris S.A.



Rapport financier Exercice 2009

Société anonyme au capital de 10 127 050 €

Siège social : 2, place des Pyramides, 75001 Paris.

572 158 558 R.C.S. Paris

www.sa-hotel-regina-paris.com



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS

COMPTES ANNUELS 2009

I. — Bilan.

		31/12/2009		31/12/2008
		Amortissement		
Bilan Actif	Brut	provision	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et val. similaires	362 979	255 146	107 833	103 786
Autres immobilisations incorporelles	14 288	14 288		
Immobilisations corporelles :				
Terrains	263 582		263 582	263 582
Constructions	24 220 382	15 168 537	9 051 845	9 832 261
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 299 136	3 419 939	879 197	1 034 235
Autres immobilisations corporelles	1 133 030	1 073 859	59 171	59 002
Immobilisations corporelles en cours	23 428 033		23 428 033	13 571 837
Immobilisations financières (2) :				
Prêts	116 384		116 384	127 738
Autres immobilisations financières	28 292		28 292	28 292
	53 866 107	19 931 769	33 934 338	25 020 733
Actif circulant :				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	216 829		216 829	218 751
Marchandises	185 875	13 524	172 351	192 593
Avances et acomptes versés sur commandes	35 154		35 154	30 129
Créances :				
Clients et comptes rattachés	1 308 756	187 345	1 121 411	1 318 480
Autres créances	1 285 353		1 285 353	1 760 007
Valeurs mobilières de placement :				
Autres titres	6 382 231	517 358	5 864 873	7 768 450
Disponibilités	8 072 719		8 072 719	11 916 065
Charges constatées d'avance	644 561		644 561	293 045
	18 131 476	718 226	17 413 250	23 497 520
Total général	71 997 583	20 649 995	51 347 588	48 518 253



REGINA
PARIS



MAJESTIC

VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

	31/12/2009	31/12/2008
Bilan Passif	Net	Net
Capitaux propres :		
Capital (dont versé : 10 127 050,00)	10 127 050	10 127 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 370 981	1 370 981
Réserve légale	1 101 919	1 101 919
Autres réserves	22 483 516	20 979 214
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 110 310	2 026 245
	<u>36 193 776</u>	<u>35 605 409</u>
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques	435 000	287 045
Provisions pour charges	1 249 463	975 106
	<u>1 684 463</u>	<u>1 262 151</u>
Dettes (1) :		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	8 334 695	6 780 079
Emprunts et dettes financières	16 682	16 682
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	69 914	169 573
Fournisseurs et comptes rattachés	902 397	2 712 094
Dettes fiscales et sociales	1 879 332	1 951 154
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 167 313	
Autres dettes	99 018	21 112
	<u>13 469 350</u>	<u>11 650 693</u>
Total général	51 347 588	48 518 253
<i>(1) Dont à plus d'un an (a)</i>	<i>6 579 182</i>	<i>5 766 682</i>
<i>(1) Dont à moins d'un an (a)</i>	<i>6 820 254</i>	<i>5 714 438</i>
<i>(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

II. — Compte de résultat.

Résultat	31/12/2009		31/12/2008
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation :			
Ventes de marchandises	4 214 998		4 214 998
Production vendue (services)	13 268 406		13 268 406
Chiffre d'affaires net	17 483 404		17 483 404
Reprises sur provisions et transfert de charges			426 559
Autres produits			180 393
			18 090 356
Charges d'exploitation :			
Achats de marchandises			1 457 215
Variation de stocks			22 164
Autres achats et charges externes			4 508 014
Impôts, taxes et versements assimilés			1 046 885
Salaires et traitements			6 747 466
Charges sociales			2 561 783
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 130 736
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			187 345
Pour risques et charges : dotations aux provisions			567 595
Autres charges			84 031
			18 313 233
Résultat d'exploitation			-222 878
Produits financiers :			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			176 786
Reprises sur provisions et tranfert de charges			1 053 378
Différences positives de change			4 350
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			972 460
			2 206 974
Charges financières :			
Dotations aux amortissements et aux provisions			517 358
Intérêts et charges assimilées			316 752
Différences négatives de change			322
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			97 563
			931 995
Résultat financier			1 274 980
Résultat courant avant impôts			1 052 102



Compte de résultat (suite) :

Résultat (suite)	31/12/2009 Total	31/12/2008 Total
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	91 810	
	91 810	
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		26 050
	91 810	26 050
Résultat exceptionnel	91 810	-26 050
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	33 602	361 802
Total des produits	20 389 140	23 692 820
Total des charges	19 278 830	21 666 575
Bénéfice ou perte	1 110 310	2 026 245
Résultat par action	0,47	0,85
Résultat dilué par action	0,47	0,85



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS

III. — Tableau des flux de trésorerie.

(En milliers d'euros.)

Tableau des flux de trésorerie (en K€)	Année 2009	Année 2008
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net	1 110,3	2 026,2
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	1 029,8	2 278,5
Plus et moins value de cession	-91,8	26,1
Autres charges et produits calculés	0,0	0,0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
Variation des stocks	22,2	17,8
Variation des créances d'exploitation	302,4	-873,6
Variation des dettes d'exploitation	135,4	-1 008,0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	460,0	-1 863,9
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 508,3	2 466,9
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations	-10 044,3	-8 922,4
Cessions ou réductions d'immobilisations	91,8	10,5
Autres flux liés aux opérations d'investissement (1)	128,6	521,8
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-9 823,9	-8 390,1
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires	-521,9	-806,6
Augmentation de capital en numéraire		
Emission d'emprunt	3 000,0	2 250,0
Remboursement d'emprunt	-1 445,4	-219,9
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 032,7	1 223,4
Variation de trésorerie	-6 282,9	-4 699,8
Trésorerie d'ouverture	20 737,9	25 437,7
Variation de trésorerie de la période	-6 282,9	-4 699,8
Trésorerie à la clôture de la période	14 454,9	20 737,9

(1) Poste Fournisseurs d'immobilisations 2008 retraité



IV. — Tableau des variations des capitaux propres

En euros	31/12/2008	+	Dividendes	-	31/12/2009
Capital	10 127 050				10 127 050
Primes, réserves	23 452 114	1 504 303			24 956 416
Report à nouveau					0
Résultat	2 026 245	1 110 310	-521 943	-1 504 303	1 110 310
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
Autres					0
Total	35 605 409	2 614 612	-521 943	-1 504 303	36 193 776



V. — Notes annexes aux comptes sociaux.

Règles et méthodes comptables (Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les comptes ont été établis selon les principes comptables français.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de présentation

Afin de donner une meilleure présentation de nos comptes annuels, nous avons reclassé les dettes fournisseurs relatives à nos gros travaux sur la ligne « dettes sur immobilisations et comptes rattachés » au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2008, si nous avions appliqué cette présentation, les éléments auraient été les suivants (Bilan passif) :

- Fournisseurs et comptes rattachés	673 413 €
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	<u>2 038 681 €</u>
- TOTAL	2 712 094 €

Aucun autre changement notable de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue selon le mode linéaire ou dégressif.

- Constructions	: 30 à 50 ans
- Aménagement des constructions	: 10 à 25 ans
- Installations techniques, matériel et outillage	: 5 à 10 ans
- Installations générales, agenc. et aménag. divers	: 3 à 15 ans
- Matériel de bureau et informatique	: 5 ans
- Mobilier	: 10 ans



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont amortis sur 5 ans.

Les logiciels informatiques acquis séparément sont amortis sur 3 à 5 ans.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est constituée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale. L'estimation de cette provision est réalisée au cas par cas.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Actions

Les actions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En fin d'exercice, leur coût d'acquisition est comparé au dernier cours connu, si ce dernier est inférieur, il est créé une provision pour la différence.

Obligations

Les obligations sont comptabilisées à leur valeur nominale. A la clôture, celle-ci est comparée à la dernière valeur connue hors coupon couru. Si cette dernière est inférieure, il est constitué une provision pour la différence.

SICAV, FCP et assimilés

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, si le coût d'acquisition est supérieur à la valeur de rachat, cette différence est constatée par la constitution d'une provision.

Le montant des plus values latentes sur Sicav, non comptabilisé conformément aux règles comptables, s'élève au 31 décembre 2009 à 443 315 euros.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.

L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour remplir son obligation.

Provision pour Prud'hommes

La provision pour prud'hommes s'élève à 534 966 € au 31 décembre 2009 contre € 408 298 en fin d'année 2008.

Une dotation de € 249 955 a été constituée sur l'exercice 2009 pour faire face aux nouveaux contentieux et une reprise de € 123 287 a été effectuée concernant quatre affaires. Sur ces quatre affaires, deux se sont terminées sur l'exercice 2009 et deux provisions ont été revues à la baisse en fonction de l'avancement de la procédure et de l'avis des avocats.

Le total des demandes des salariés dans les litiges prud'homaux engagés contre la société s'élèvent à € 940 648 au 31 décembre 2009. La société a provisionné un montant de 534 966 euros considérant, après avis pris auprès de ses avocats, que certaines demandes sont infondées.

Provision pour litige

Un litige oppose la société à un prestataire sur le fondement d'une prétendue rupture de pourparlers pour des travaux d'aménagements du centre de wellness de la Villa & Hôtel Majestic Paris. Après avis auprès de ses avocats, la société estime que la somme demandée par ce prestataire, de € 628 113, n'est pas fondée et ne justifie qu'une provision à concurrence de 22 920 € qui a été provisionné dans les comptes au 31 décembre 2009.

Provision pour Grosses Réparations

L'évaluation de la provision pour grosses réparations relative aux constructions a été effectuée sur la base d'estimations (devis) du coût de ravalement et prend en compte les caractéristiques et l'environnement géographique de chacun des établissements (montant estimé de 1 600 K€). En application du règlement CRC 2002-10, modifié par le CRC 2003-07, la société a constitué une provision pour grosses réparations liée au ravalement des établissements sur la base du montant estimé des travaux, étalée sur une période de 13 ans.

La provision au 31 décembre 2009 s'élève à 1 004 K€, à raison de 155 K€ par an. Elle sera complètement dotée au 31 décembre 2013.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Provision pour charge suite à contrôle URSSAF

La société a fait l'objet d'un contrôle URSSAF en fin d'année 2009, portant sur les exercices 2007 et 2008. Une provision de 123 K€ a été constituée au 31 décembre 2009, couvrant le principal du redressement et une estimation des intérêts de retard. La mise en demeure de payer n'a pas encore été reçue par la société à la date d'établissement des présents comptes annuels.

EMPRUNT

Afin de financer en partie les travaux de réhabilitation en hôtel de l'immeuble situé 30-32 rue la Pérouse et les travaux de remise aux normes ou d'embellissement de l'hôtel Majestic situé 29 rue Dumont d'Urville à Paris 16e, le Conseil d'administration du 16 février 2007 a autorisé la mise en place d'un emprunt pour un montant de 7 millions d'euros, complété le 28 avril 2009 par un emprunt de 3 millions d'euros.

La garantie de ces emprunts consiste en un nantissement sur le fond de commerce sis 30-32 rue La Pérouse 75116 Paris.

Au 31 décembre 2009, le capital restant à rembourser s'élève à 8,3 millions d'euros. Le montant total des intérêts comptabilisés au 31 décembre 2009 s'élève à 316 752 euros.

L'emprunt de 7 millions d'euros est remboursable par amortissement constant sur 7 ans jusqu'au 28 août 2015 et porte intérêts à 3,92% plus 0,30% si Euribor 3 mois est inférieur à 5% ou à Euribor 3 mois plus 0,30% au-delà.

L'emprunt de 3 millions d'euros est remboursable par amortissement constant sur 4 ans jusqu'au 27 mai 2013 et porte intérêts à 2,86%.



EVALUATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES EN ACTIVITE

Les engagements de l'entreprise sont évalués à la clôture de l'exercice, salarié par salarié. L'engagement de l'entreprise envers un salarié en activité représente une dette potentielle à long terme.

Cette dette est (d'après OEC, rec n°123 méthode de répartition des coûts au prorata de l'ancienneté) :

- actualisée en appliquant un taux d'intérêts composés compatible avec la nature de dette à long terme.

- pondérée par la probabilité pour que le salarié remplisse un jour les conditions requises (espérance mathématique de la dette actualisée répartie entre les exercices au prorata de l'ancienneté acquise).

Elle est calculée sur la totalité des salariés en contrat à durée déterminée, avec un âge de départ à la retraite à 65 ans.

$$D = I \times (1 + i)^{-n} \times Pp \times Ps \times na / nt$$

D = estimation actuelle de l'engagement

I = montant de l'indemnité prévue

na = nombre actuel d'années d'ancienneté

nt = nombre total d'années d'ancienneté le jour du départ en retraite

n = (nt-na)

Pp = probabilité de présence d'un salarié à l'âge de retraite.

Ps = probabilité de survie à l'âge de la retraite.

i = taux d'intérêt retenu pour l'actualisation.

Le taux d'actualisation retenu (obligation à long terme) : 5,10 %

Engagement Indemnités :	216 057 €
+ charges sociales (43%) :	<u>92 904 €</u>
	308 961 €

Rappelons que ce montant ne fait pas l'objet d'une provision dans nos comptes.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Au 31 décembre 2009, le montant des engagements de la société vis-à-vis des entreprises de travaux et autres fournisseurs d'immobilisations s'élève à 480 101 euros.

En contrepartie, les entreprises de travaux et autres fournisseurs d'immobilisations doivent fournir à notre société une prestation à hauteur des mêmes montants.



REGINA
PARIS



MAJESTIC

VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

ENGAGEMENTS RECUS

Au 31 décembre 2009, le montant total des cautions reçues des entreprises de travaux travaillant sur le site de la Villa & Hotel Majestic Paris s'élève à 875 294 euros.

ENGAGEMENTS DONNES

Au 31 décembre 2009, le nombre total des heures acquises par les salariés de la société au titre du Droit Individuel à la Formation s'élève à 15 361 h 43 min.

PARTIES LIEES

Néant

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Audit	Montant en € HT		%
	2009	2008	
Commissariat aux comptes			
- M. Bernard Robin	2 000	37 500	
- KPMG	60 606		
TOTAL	62 606	37 500	67,0%

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les travaux de restructuration en hôtel de l'immeuble situé 30-32 rue La Pérouse et de l'hôtel Majestic viennent de s'achever. Les aménagements de ces locaux représentent 25 millions d'euros d'investissements. Nous ouvrons cet établissement Villa & Hôtel Majestic Paris début 2010 et en espérons la plus grande réussite.

Notre société a recruté un nouveau Directeur commercial et marketing qui nous a rejoint début décembre 2009. Il connaît particulièrement bien l'hôtellerie de luxe et notre cible clientèle.

Il a la charge du développement commercial de nos trois établissements Hotel Regina Paris, Hotel Raphael Paris et de notre nouvel établissement Villa & Hotel Majestic Paris.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun événement susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes de la société n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Immobilisations :

Immobilisations	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Diminutions par virement	Par cession	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement, de recherche et développement : total I					
Autres postes d'immobilisations incorporelles : total II	348 735	39 369		10 837	377 267
Immobilisations corporelles :					
Terrains	263 582				263 582
Constructions sur sol propre	8 285 269	10 820		8 600	8 287 489
Constructions sur sol d'autrui	3 522 962				3 522 962
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	12 384 463	25 467			12 409 930
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 251 619	84 518		37 001	4 299 136
Installations générales, agencements et aménagements divers	694 064	1 140			695 204
Matériel de bureau et informatique, mobilier	399 644	38 183			437 827
Immobilisations corporelles en cours	13 571 837	9 875 925	19 729		23 428 033
Total III	43 373 440	10 036 055	19 729	45 602	53 344 163
Immobilisations financières :					
Prêts et autres immobilisations financières	156 030			11 354	144 676
Total IV	156 030			11 354	144 676
Total général (I + II + III + IV)	43 878 205	10 075 424	19 729	67 793	53 866 107



Amortissements :

Situation et mouvements de l'exercice Immobilisations	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties / reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations Amortissables				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement recherche développement total I				
Autres immobilisations incorporelles total II	244 949	35 323	10 837	269 434
Immobilisations corporelles :				
Constructions sur sol propre	5 275 517	318 434	8 600	5 585 351
Constructions sur sol d'autrui	275 034	71 321		346 354
Instal. Générales, agenc. Et aménag. Constructions	8 809 882	426 949		9 236 831
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 217 384	239 556	37 001	3 419 939
Installations générales, agencements et aménagements divers	679 879	5 385		685 264
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	354 827	33 768		388 595
Total III	18 612 523	1 095 414	45 602	19 662 335
Total general (I + II + III)	18 857 472	1 130 736	56 439	19 931 769

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Néant

Charges à répartir sur plusieurs exercices :

Néant



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Provisions inscrites au bilan :

Provisions inscrites au bilan	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions règlementées : (Néant)				
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour litiges	287 045	249 955	102 000	435 000
Provisions pour impôts	4 921		4 921	
Provisions pour grosses réparations	848 932	154 614		1 003 546
Autres provisions pour risques et charges	121 253	163 026	38 362	245 917
Total II	1 262 151	567 595	145 284	1 684 463
Provisions pour dépréciations :				
Sur stocks et en-cours	13 524			13 524
Sur comptes clients	174 542	187 345	174 542	187 345
Autres provisions pour dépréciations	1 053 378	517 358	1 053 378	517 358
Total III	1 241 444	704 702	1 227 920	718 226
Total général (I + II + III)	2 503 595	1 272 298	1 373 204	2 402 689
Dont dotations et reprises :				
D'exploitation		754 940	319 826	
Financières		517 358	1 053 378	
Exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI) – Néant



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Etat des créances et des dettes :

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Prêts	116 384		116 384
Autres immobilisations financières	28 292		28 292
De l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	90 681		90 681
Autres créances clients	1 218 075	1 218 075	
Personnel et comptes rattachés	1 631	1 631	
Impôts sur les bénéfices	271 799	271 799	
Taxe sur la valeur ajoutée	976 488	976 488	
Débiteurs divers	35 434	35 434	
Charges constatées d'avance	644 561	644 561	
Total	3 383 346	3 147 988	235 358

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
A un an maximum à l'origine	22 195	22 195		
A plus d'un an à l'origine	8 312 500	1 750 000	5 812 500	750 000
Emprunts et dettes financières diverses	16 682		16 682	
Fournisseurs et comptes rattachés	902 397	902 397		
Personnel et comptes rattachés	584 446	584 446		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	891 839	891 839		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	97 144	97 144		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	305 903	305 903		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 167 313	2 167 313		
Autres dettes	99 018	99 018		
Total	13 399 436	6 820 254	5 829 182	750 000

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 3 000 000

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 1 437 500



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Produits à recevoir : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2009	31/12/2008
Créances clients et comptes rattachés	10 838	3 588
Autres créances	1 699	11 266
Valeurs mobilières de placement	19 220	38 370
Disponibilités	5 244	52 125
Total	37 001	105 350

Charges à payer : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 195	26 903
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 737	616 589
Dettes fiscales et sociales	1 144 709	1 158 646
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	344 779	
Autres dettes		
Total	1 690 420	1 802 137

Produits et charges constatés d'avance : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23).

Produits constatés d'avance : Néant

Charges constatées d'avance	31/12/2009	31/12/2008
Charges d'exploitation	644 561	293 045
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	644 561	293 045

Composition du capital social : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-12).

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions de capital	Sans	2 372 468			2 372 468



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Ventilation du chiffre d'affaires net : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-21).

	France	Etranger	Total
Prestations de services	13 264 688		13 264 688
Ventes de marchandises	4 214 998		4 214 998
Produits des activités annexes	3 719		3 719
Total	17 483 404		17 483 404

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-20).

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	1 052 102	2 999	1 049 103
+ Résultat exceptionnel	91 810	30 603	61 207
- Participations des salariés			0
Résultat comptable	1 143 912	33 602	1 110 310

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-24).

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non deductibles l'année de leur comptabilisation :	
Participation des salariés	0
Autres :	
C3S Contribution de solidarité	28 081
Total	28 081

Effectif moyen : (Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 24-22).

Effectif Moyen	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	21	
Agents de maîtrise et techniciens	5	
Employés	201	4
Total	227	4



Transferts de charges : (Arrêté du 27-04-1982).

Nature des transferts de charges	Montant
Reprise avantage nature et divers	6 750
Aide apprentissage et formation	45 720
Aide à l'emploi	29 505
Remboursement assurances	24 758
Total	106 733

Participation des salariés : (Arrêté du 27-04-1982).

	Montant
Part de la réserve spéciale de participation utilisée hors de l'entreprise au cours de l'exercice	726 530
Total	726 530



Hôtel REGINA Paris S.A.



Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice 2009



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIETE HOTEL REGINA PARIS S.A.

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Hôtel Regina Paris S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Hôtel Regina Paris S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;



REGINA
PARIS



RAPHAEL
PARIS

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 30 mars 2010

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jean-Pierre Valensi
Associé

Guy Sidarous
Associé



REGINA
PARIS



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Hôtel Regina Paris S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

Le paragraphe Provisions pour Risques et Charges de la note V de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux provisions pour risques et charges. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 30 mars 2010

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jean-Pierre Valensi
Associé

Guy Sidarous
Associé



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de tels conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 30 mars 2010

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Jean-Pierre Valensi
Associé

Guy Sidarous
Associé



Hôtel REGINA Paris S.A.



Document d'information annuel

Exercice 2009



SOMMAIRE

6 janvier 2009	Nombres d'actions et de droits de vote
15 janvier 2009	Information 4 ^{ème} Trimestre 2008
23 janvier 2009	Opération réalisée par les dirigeants sur les titres de la société
9 février 2009	Nombres d'actions et de droits de vote
3 mars 2009	Nombres d'actions et de droits de vote
27 mars 2009	Comptes annuels 2008 arrêtés par le Conseil d'administration et audités
2 avril 2009	Nombres d'actions et de droits de vote
9 avril 2009	Information 1 ^{er} Trimestre 2009
28 avril 2009	Opération réalisée par les dirigeants sur les titres de la société
4 mai 2009	Convocation à l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2009 et mise à disposition du Rapport Financier Annuel 2008
12 mai 2009	Nombres d'actions et de droits de vote
14 mai 2009	Complément Information 1 ^{er} Trimestre 2009
4 juin 2009	Nombres d'actions et de droits de vote
24 juin 2009	Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'AGM du 25 juin 2009 – déjà diffusé le 4 mai 2009 (régularisation)
2 juillet 2009	Approbation des comptes annuels 2008 et Rapport Financier Annuel 2008 incluant le Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et le contrôle interne, les honoraires versés au Commissaire aux comptes, le Document d'information annuel 2008, le vote des résolutions par l'AGM du 25/06/2009
2 juillet 2009	Décision d'affectation du résultat 2008 et modalités de mise en paiement du dividende
6 juillet 2009	Nombres d'actions et de droits de vote
10 juillet 2009	Comptes Annuels 2008 approuvés par l'Assemblée générale du 25 juin 2009 et des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes
10 juillet 2009	Décision d'affectation du résultat 2008
20 juillet 2009	Information 2 ^{ème} Trimestre 2009
24 août 2009	Nombres d'actions et de droits de vote
1 ^{er} septembre 2009	Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2009



2 septembre 2009	Nombres d'actions et de droits de vote
2 octobre 2009	Nombres d'actions et de droits de vote
12 octobre 2009	Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2009 – Attestation du responsable des comptes mise en conformité
12 octobre 2009	Information 3 ^{ème} Trimestre 2009
21 octobre 2009	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société
2 novembre 2009	Nombres d'actions et de droits de vote
17 novembre 2009	Complément Information 3 ^{ème} Trimestre 2009
6 janvier 2010	Nombres d'actions et de droits de vote
28 janvier 2010	Information 4 ^{ème} Trimestre 2009
8 mars 2010	Nombres d'actions et de droits de vote
30 mars 2010	Comptes annuels 2009 et Rapport du Conseil d'administration
30 mars 2010	Projet de nouvelle gouvernance
30 mars 2010	Projet de transfert des titres de la société d'EURONEXT PARIS sur ALTERNEXT
2 avril 2010	Nombres d'actions et de droits de vote



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

6 janvier 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 31/12/2008

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

15 janvier 2009

Objet : Information Trimestrielle – 4^{ème} Trimestre 2008

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

23 janvier 2009

Objet : Opération réalisée par les dirigeants sur les titres de la société

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

9 février 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 30/01/2009

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

3 mars 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 27/02/2009

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

27 mars 2009

Objet : Comptes annuels 2008 arrêtés par le Conseil d'administration et audités

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

2 avril 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 31/03/2009

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

9 avril 2009

Objet : Information Trimestrielle – 1^{er} Trimestre 2009

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

28 avril 2009

Objet : Opération réalisée par les dirigeants sur les titres de la société
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

4 mai 2009

Objet : Convocation à l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2009 et mise à disposition du Rapport Financier Annuel 2008
Référence : BALO N° 0902341 – parution n° 53
Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

12 mai 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 30/04/2009
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

14 mai 2009

Objet : Complément Information Trimestrielle – 1^{er} Trimestre 2009
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

4 juin 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 29/05/2009
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

24 juin 2009

Objet : Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'AGM du 25 juin 2009 – déjà diffusé le 4/05/2009 (régularisation)
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

2 juillet 2009

Objet : Approbation des comptes annuels 2008 et Rapport Financier Annuel 2008 incluant :

- le Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et le contrôle interne,
- les honoraires versés au Commissaire aux comptes au cours de l'année 2008
- le Document d'information annuel 2008
- le vote des résolutions par l'AGM du 25/06/2009

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HOTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

2 juillet 2009

Objet : Décision d'affectation du résultat 2008 et modalité de mise en paiement du dividende
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

6 juillet 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 30/06/2009
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

10 juillet 2009

Objet : Publication au BALO des Comptes Annuels 2008 approuvés par l'Assemblée générale du 25 juin 2009 et des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes
Référence : BALO N° 0905681 – parution n° 82

10 juillet 2009

Objet : Approbation des Comptes Annuels 2008 par l'Assemblée générale du 25 juin 2009 et décision d'affectation du résultat 2008
Référence : BALO N° 0905668 – parution n° 82

20 juillet 2009

Objet : Information Trimestrielle – 2^{ème} Trimestre 2009
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

24 août 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 31/07/2009
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

1^{er} septembre 2009

Objet : Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2009
Communiqué de mise à disposition du rapport
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

2 septembre 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 31/08/2009
Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué
Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

2 octobre 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 30/09/2009

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

12 octobre 2009

Objet : Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2009

Mise en conformité de l'attestation du responsable des comptes (modèle AMF) – complément à la publication effectuée le 1^{er} septembre 2009

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

12 octobre 2009

Objet : Information Trimestrielle – 3^{ème} Trimestre 2009

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

21 octobre 2009

Objet : Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

2 novembre 2009

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 30/10/2009

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

17 novembre 2009

Objet : Complément - Information Trimestrielle – 3^{ème} Trimestre 2009

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

6 janvier 2010

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 31/12/2009

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

28 janvier 2010

Objet : Information Trimestrielle – 4^{ème} Trimestre 2009

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com



REGINA
PARIS



MAJESTIC
VILLA & HÔTEL
PARIS



RAPHAEL
PARIS

8 mars 2010

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 26/02/2010

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

30 mars 2010

Objet : Comptes annuels 2009 arrêtés par le Conseil d'administration et audités. Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires.

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

30 mars 2010

Objet : Projet de nouvelle gouvernance - Communiqué

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

30 mars 2010

Objet : Projet de transfert des titres de la société d'EURONEXT PARIS sur ALTERNEXT - Communiqué

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com

2 avril 2010

Objet : Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital social au 31/03/2010

Référence : Diffusion réglementaire (AMF, Euronext) / Communiqué

Site Internet de la société : www.sa-hotel-regina-paris.com



Hôtel REGINA Paris S.A.

★★★★

Responsables du rapport annuel, du contrôle des comptes et des documents
accessibles au public

Exercice 2009

Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du rapport annuel

Françoise Baverez

Président directeur général

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Rapport Financier Annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

J'ai obtenu du contrôleur légal des comptes le « rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels » – joint au présent document - dans lequel il indique avoir procédé au contrôle des comptes, aux vérifications spécifiques et à des travaux portant sur les informations prévues par la loi.

Paris, le 30 mars 2010

Françoise Baverez

Président directeur général

Responsable de l'information financière

Sylvie Ausseur - Directeur financier

Hotel Regina Paris S.A.

2, place des Pyramides

75001 Paris

Tél. : 01 42 60 31 10

sylvie.ausseur@regina-hotel.com